



Règlement Trail di Bastelica 2025

Toute inscription à l'une des courses / marche du Trail de Bastelica implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement.

La charte du participant

- Savoir que vous traverserez des milieux naturels fragiles et sensibles et prendre conscience de l'impact de votre passage.
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et autres sachets plastiques usagés sur les sentiers et ne pas crier.
- Respecter le balisage mis en place, seul garant de votre bonne orientation
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu. L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les stands de ravitaillement.
- Respecter l'intégralité du règlement.
- Venir en aide à un concurrent en situation dangereuse.

Article 1- Organisation des épreuves

1.1 Cet événement sportif est organisé par le « Bastelica Montagne Trail », association régie par des statuts type Loi 1901 dont le siège social est situé Quartier Dominacacci 20119 Bastelica (bastelicatrail@gmail.com).

Il se déroulera le dimanche 07 septembre 2025.

Le nombre de participants est limité à **500** coureurs pour la totalité des épreuves.

1.2 Cette manifestation est la première édition du Trail de Bastelica.

Le Trail de Bastelica est un événement au sein duquel sont proposées plusieurs épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers de randonnée autour du village de Bastelica.

a) Les parcours :

Le **7 septembre 2025**, au départ de Bastelica (20119), les différentes épreuves proposées dans le cadre de la 1ère édition du trail sont les suivantes :

- Trail de 28 km & 1900 D+, en solo ; départ à 7h00 ;
- Trail de 14 km & 400D+, en solo, départ à 8h00 ;
- Trail de 10 km et 350D+, en solo, départ à 9h00
- Marche solidaire et récréative de 4,5kms et 290m D+, non chronométrée

Les départs seront donnés devant la statue Sampiero Corso au village de Bastelica, 20119.

1.3 Barrières horaires

● **Pour le 28 km : départ 7 heures**

○ Au Monte Renoso à 12 heures (soit 5h de course). Les concurrents qui ne passeront pas cette barrière horaire seront automatiquement déclassés et définitivement arrêtés.

○ Aux Pozzi à 14 h (soit 7 h de course). Au-delà de cette barrière horaire, les coureurs seront définitivement arrêtés.

Temps imparti pour la course: 9 heures

● **Pour le 14 km : départ à 8 heures**

○ Au Mezzaniva à 13 h (soit 5 h de course). Les concurrents qui ne passeront pas cette barrière horaire seront automatiquement déclassés et définitivement arrêtés.

Temps imparti pour la course: 7 heures

● **Pour le 10 km : départ à 9 heures**

○ Aucune barrière horaire pour cette épreuve.

● **Pour la marche solidaire et récréative:**

○ Cette marche solidaire et récréative ne donne lieu à aucun classement et aucune barrière horaire.

1.4 Cette compétition donne lieu à un classement, excepté la marche solidaire qui n'est pas concernée.

1.5 Les coureurs auront accès à des douches après leur course, ils sont tenus de respecter la propreté des lieux.

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Tous les concurrents s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

2.2 Age minimum à respecter:

● **Pour le 28 km :**

Avoir 18 ans révolus le jour de la course.

● **Pour le 14 km :**

Avoir 18 ans révolus le jour de la course.

● **Pour le 10 km :**

Avoir 16 ans révolus le jour de la course.

● **Pour la marche solidaire et récréative:**

La marche est ouverte à tous. Aucun justificatif de santé n'est demandé. Chaque participant s'inscrit sous sa propre responsabilité. Il n'y a aucune limite d'âge aux participations.

2.3 Pour valider l'inscription, les participants doivent présenter à l'organisateur :

L'une des licences ci-dessous :

- la licence FFA (plus précisément licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un «Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA.
- une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Les originaux de ces documents sont obligatoires lors du retrait des dossards.
- Pour les non licenciés répondre au questionnaire de santé lors de votre inscription sur le site « sportimers », au terme du PPS le participant pourra éditer son attestation de fin de Parcours, à fournir à l'organisateur avant la course. Ou possibilité de le réaliser sur « pps.athlé.fr »

Les originaux de ces documents sont obligatoires lors du retrait des dossards.

2.4 Le port du dossard de façon visible est obligatoire. En cas d'abandon, le coureur doit remettre son dossard au poste de contrôle le plus proche.

2.5 Le montant de l'inscription aux épreuves est le suivant:

- 45 euros pour l'épreuve de 28 km
- 30 euros pour l'épreuve de 14 km
- 20 euros pour l'épreuve de 10 km
- 10 euros pour la participation à la marche solidaire et récréative, une partie des montants récoltés est reversée à l'association INSEME.

L'inscription s'effectue par internet via le site Sportimers et sur place lors du retrait des dossards à Bastelica.

La clôture des inscriptions aura lieu dès que le quota de participants sera atteint ou le samedi 6 septembre à 20h sur Sportimers.

L'inscription n'est ni remboursable ni échangeable.

Le retrait des dossards se fera le 6 et 7 septembre au village de Bastelica.

Droits d'inscription aux épreuves de trail (exceptée la marche)

Ils comprennent :

- Le pack course (dossard, puce de chronométrage)
- Les ravitaillements en liquide et solide tout au long de l'épreuve
- L'accès au ravitaillement d'arrivée solide et liquide
- L'assistance médicale professionnelle
- Un lot coureur

2.6 Cession de dossard

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La cession du dossard est strictement interdite sans accord de l'organisateur. Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.

Il est strictement interdit de courir sans dossard.

Article 3 - Équipement

Pour tous les trails, un téléphone chargé, une couverture de survie, ainsi qu'un verre ou contenant réutilisable sont obligatoires. Il est conseillé de prendre une gourde filtrante pour l'approvisionnement en eau dans les sources.

Il est obligatoire d'emporter une veste coupe-vent, type gore-tex. Il faut être conscient des risques météo encourus en montagne.

Du fait de la relative autonomie sur les parcours, nous conseillons pour tous une réserve solide et liquide minimum et une adaptation de l'équipement aux conditions météorologiques.

Les bâtons sont autorisés sur le parcours.

Article 4 : Ravitaillement, points de contrôle et sécurité

● Pour le 28 km :

Il y aura trois ravitaillements principaux en solides et liquides sur cette épreuve :

- Premier ravitaillement : Bergeries de Latina: km 10
- Deuxième ravitaillement: Monte Renoso: km 16
- Troisième ravitaillement: Bergeries de Mezzaniva: km 21

Il y aura des ravitaillements secondaires seulement en eau de source non analysée :

- Fontaine de la Vergha : km 4
- Source de Latina: km 10
- Source d'Arbajola: km 13
- Source de Vitalaca: km 14
- Source des Tre Funtane: km 15
- Source des Pozzi: km 18
- Fontaine de la Vergha: km 24

● Pour le 14 km :

Il y aura deux ravitaillements principaux en solides et liquides sur cette épreuve :

- Premier ravitaillement : Bergeries de Latina
- Deuxième ravitaillement: Bergeries de Mezzaniva

Il y aura des ravitaillements secondaires seulement en eau de source non analysée :

- Fontaine de la Vergha
- Source de Latina

● Pour le 10 km :

Un ravitaillement solide et liquide sera proposé pendant le parcours.

Il y aura également un ravitaillement secondaire en eau de source non analysée à la Fontaine de la Vergha.

Aucun gobelet ne sera distribué. Il appartient au coureur de s'équiper d'un gobelet ou flasque pendant la course.

De l'eau ainsi qu'un buffet seront mis en place sur le site d'arrivée.

Des points de contrôle sont établis par l'organisation. Sur le parcours vous pourrez rencontrer des signaleurs, qui assureront la régularité de l'épreuve et votre sécurité. Lors de la course, certaines portions seront sur la route, la circulation automobile sera réglementée mais pas interdite. Il est donc impératif de respecter les règles de sécurité sous les consignes des signaleurs positionnés sur le parcours.

Le chronométrage est assuré par le prestataire Sportimers. Deux chronométrages intermédiaires sont prévus sur le parcours, Monte renoso et I Pozzi.

Sur le parcours, plusieurs bénévoles secouristes seront présents, environ tous les trois kilomètres.

Le poste de sécurité sera établi devant la statue de Sampiero Corso sur le site de départ et d'arrivée. Un médecin bénévole sera présent ainsi que la protection civile avec tout le nécessaire de premier secours, ambulance comprise.

Article 5 : Classement et disqualification de l'épreuve

5.1 Le classement de l'épreuve est officialisé par le jury de l'épreuve, qui est composé du directeur de course, d'un chef de poste et d'un médecin. Le jury statue également en cas de litige, ~~lesses~~ décisions sont sans appel. Les médecins sont habilités à stopper tout concurrent en état de fatigue.

5.2 Le jury peut prononcer la disqualification d'un coureur pour les motifs suivants :

- Non-respect du balisage et des règles de sécurité concernant la circulation sur les axes principaux du village. Sur les axes routiers ouverts à la circulation, les coureurs sont tenus de rester sur leur droite.
- Non-assistance à un coureur en difficulté.
- Non-respect de l'environnement.
- Non-respect de l'éthique sportive.
- Non-présentation au contrôle de départ.
- Non-respect du présent règlement.

Tout concurrent est tenu de prévenir les secours (numéro sur les dossards) et à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente de ces derniers.

5.3 Contrôles / Abandon :

Chaque coureur sera muni d'une puce électronique.

Pour être pointé, chronométré et classé, il faut impérativement franchir la ligne de départ ainsi que les contrôles intermédiaires et la ligne d'arrivée.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, et bien préciser son numéro de dossard afin que celui-ci invalide définitivement son dossard et récupère sa puce.

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une situation d'urgence) au 112.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

Le massif étant inaccessible en voiture, ne seront rapatriés que les abandons pour cause de blessure.

Article 6 : Assurance

6.1 L'association souscrit une assurance en responsabilité civile pour la durée de la course. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

6.2 L'association se réserve le droit d'annuler, suspendre, ou bien modifier le parcours de l'épreuve si la sécurité n'est pas garantie. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 7 : Classements et dotations

Un classement scratch de la compétition sera effectué.

Les trois premiers féminins et masculins seront récompensés.

Article 8 : Médias et droit à l'image

Chaque participant autorise l'organisation à diffuser et exploiter les images réalisées au cours de l'épreuve sur tout support média (Journaux, TV, Réseaux sociaux...).

Le présent règlement est valable dans sa totalité pour les coureurs.

